

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES**

Nombre de membres en exercice 15
Qui ont pris part à la délibération 14
Nombre de suffrages exprimés 15

Date de la convocation : 26/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE NAVARRENX**

SEANCE DU 1^{ER} AVRIL 2026

L'an deux mil-vingt-six et le premier avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de NAVARRENX se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la Présidence de Mme Nadine BARTHE, Maire.

Présidence : Nadine BARTHE

Présents : Nadine BARTHE, Jessica HUTCHINSON, Paxkal BORDAGARAY, Henri CAZALET, Marjorie CHOPIN, Serge CORRE, Anne FAIMALI, Noémie GALVEZ, Françoise HIVERT, Cyril LAVAUZELLE, Natacha LEMBEYE, Tiphaine ROUGIER, Marc PEZIER, François PIERAGNOLO

Absents : Néant

Excusés : Olivier LE CUNF

Secrétaire : Noémie GALVEZ

Mr Olivier LE CUNF donne procuration à Mme Nadine BARTHE.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

OBJET : NOMINATION DE DELEGUES A D'AUTRES ORGANISMES

Délibération n° 12-04-2026

Madame le Maire propose au conseil municipal de nommer d'autres délégués à d'autres organismes :

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE

Mme le Maire propose sa candidature.

ASSOCIATION BASTIDES 64

Trois titulaires ont fait acte de candidature :

- Mr Jean BAUCOU
- Mme Nadine BARTHE
- Mme Françoise HIVERT

Trois suppléants ont fait acte de candidature :

- Mr François PIERAGNOLO
- Mme Tiphaine ROUGIER
- Mr Paxkal BORDAGARAY



ASSOCIATION BASTIDES D'AQUITAINE

1 titulaire a fait acte de candidature : Mme Françoise HIVERT.

CIMETIERE / FUNERAIRE (commission)

1 titulaire a fait acte de candidature : Mr Cyril LAVAUZELLE

Mme le Maire Nadine BARTHE se propose comme suppléante.

DELEGUES CNAS

Le délégué élu se propose de rester délégué : Mme Tiphaine ROUGIER.

Le délégué agent se propose de rester délégué : Mme Stéphanie BLASQUIZ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, prend acte de ces nominations.

Fait et délibéré, à NAVARRENX, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Nadine BARTHE

